



# 1<sup>ère</sup> Ronde Régularité-Expérience

**Samedi 18 mai 2019**

**Règlement particulier 2019**

## **Article 1 – DÉNOMINATION DE LA MANIFESTATION :**

L'association "TEAM LA CHARRETTE" organise avec le concours de la commune de Saint Nazaire en Royans, le samedi 18 mai 2019 en doublure de La 11<sup>ème</sup> Ronde Roger USCLARD, la 1<sup>er</sup> Ronde Régularité-Expérience.

Elle vise à réunir des propriétaires de véhicules à caractère sportif, dans un esprit amical et convivial et souhaitant s'initier à la régularité. Le matériel électronique sera fourni par l'organisateur contre la remise d'un chèque de caution.

## **Article 2 - RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION :**

Conformément aux RTS (règles techniques et de sécurité) de la FFSA

Directeur de la manifestation	: M. Christian CAFFARDO	licence FFSA n° 43332
Directeur de l'épreuve	: M. Didier ROSSIGNOL	licence FFSA n° 11521
Responsable vérif. Techniques	: M. Jean-Louis CANEL	licence FFSA n° 50539
Responsable vérif. Administratives	: Mme Martine PAOLELLI	licence FFSA n° 20294
Responsable des classements	: M. Sébastien CHOL	licence FFSA n° 136357
Relation concurrents	: M. Daniel DUMOND	licence FFSA n° 2345

## **Article 3 - DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :**

Le parcours reprend l'intégralité de la 11<sup>ème</sup> Ronde Roger Usclard à savoir : Parcours secret de type pénalisant se déroulant sur la voie publique, dont la moyenne horaire est inférieure à 50 km/h.

Les départs seront donnés de minute en minute, après les voitures engagées à la 11<sup>ème</sup> Ronde Roger Usclard, dans l'ordre croissant des numéros. Le parcours sera gardé secret jusqu'au moment du départ où aura lieu la remise du road-book.

## **Article 4 - PROGRAMME :**

Clôture des inscriptions le **vendredi 10 mai 2019**

Vérifications administratives sur la base nautique de Saint Nazaire en Royans : **Le vendredi 17 mai 2019 de 17h00 à 19h30 et samedi 18 mai 2019 de 6h30 à 7h45.**

**Les distances relevées par l'organisation feront office de seule référence.** (Possibilité de repas supplémentaires à réserver aux vérifications ou à l'inscription.)

Les vérifications techniques des véhicules auront lieu **le vendredi 17 mai 2019 de 17h15 à 19h45** sur la base nautique de Saint Nazaire en Royans **et le samedi 18 mai 2019** sur la Place située à côté de la mairie de Saint Nazaire en Royans, **de 6h30 à 8h00.**

**La 1<sup>ère</sup> Ronde Régularité-Expérience sera divisée en 2 étapes de régularité**

- 1<sup>ère</sup> étape : samedi 18 mai 2019 suite à la 11<sup>ème</sup> Ronde Roger Usclard
- 2<sup>ème</sup> étape : samedi 18 mai 2019 suite à la 11<sup>ème</sup> Ronde Roger Usclard

## **Article 5 - VÉRIFICATIONS :**

**Les véhicules devront être en conformité avec les obligations légales**

- Lors des vérifications, les participants devront présenter **les originaux** de leur permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique et attestation d'assurance en cours de validité, l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord. Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Une décharge de responsabilité civile sera demandée au conducteur et au passager.
- **Un triangle et un gilet de sécurité par membre d'équipage, un cric et une roue de secours** devront être présents à bord du véhicule tout au long de l'épreuve.
- **Les participants ne sont pas autorisés à disposer d'un appareil de mesure de distances de leur choix.**

## **Article 6 - INFRACTIONS :**

Des contrôles du code de la route pourront être organisés le long du parcours par l'organisation, la police ou la gendarmerie. Tout dépassement de la vitesse autorisée entraînera des pénalités (voir article 10).

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être opposées aux organisateurs et incomberont totalement aux participants. L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de conduite dangereuse et / ou de comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

## **Article 7 - MODIFICATION ET RÉCLAMATION :**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment, tout ou partie du programme et du règlement en fonction des circonstances. La manifestation se déroulant sous le signe de la courtoisie : **aucune réclamation ne sera acceptée**

## **Article 8 - ÉQUIPAGE :**

L'équipage est composé de deux personnes, conducteur et navigateur, présentes en permanence dans le véhicule. Concernant le navigateur, l'âge minimum requis est fixé à 10 ans (avec autorisation parentale). Aucune licence n'est exigée.

## **Article 9 - CONTROLES DE PASSAGE ET HORAIRES :**

Les organisateurs pourront installer des Contrôles de Passage (CP) inopinés, afin de vérifier le respect de l'itinéraire par les participants. Les commissaires chargés de ces contrôles viseront le carnet de bord sans mentionner l'heure de passage. Tout visa manquant entraînera une pénalité.

Au départ de chaque Zone de test de Régularité (ZR), les commissaires chargés du contrôle relèveront l'heure de départ effective des concurrents.

Tout au long de chacune de ces Z.R. des points de chronométrages intermédiaires secrets seront disposés. Ce sont des cellules électroniques **BLUNIK** permettant de vérifier le respect de l'itinéraire et de la moyenne horaire fixés par l'organisateur. Ces derniers éléments seront communiqués aux concurrents au départ de chaque étape.

## **Article 10 - PÉNALITÉS :**

- Perte du carnet de bord ..... 5.000 pts
- Excès de vitesse 1<sup>ère</sup> infraction ..... 5.000 pts
- Excès de vitesse 2<sup>ème</sup> infraction ..... Mise Hors Course.
- Etape manquée ..... 2.000 pts
- Absence pointage à CH ..... 500 pts
- Non-respect du code de la route (sauf excès de vitesse) ..... 500 pts
- Absence de plaque ou de numéros ..... 200 pts
- C.P. manqué ..... 100 pts
- Arrivée en sens inverse à un point de contrôle ..... 50 pts
- Par minute d'avance ou de retard ..... 10 pts
- En régularité par seconde d'avance ou retard ..... 1 pt

## **Article 11 - CATÉGORIES VÉHICULES :**

Le nombre de véhicules acceptés est limité à 40.

Sont acceptées :

- Tous véhicules coupées, cabriolets ou berlines à tendance sportive ou dérivés conforme au code de la route Française (l'organisateur se réserve le droit de non acceptation d'un véhicule).

## **Article 12 - DROITS D'ENGAGEMENT :**

Le formulaire d'engagement doit être impérativement accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de TEAM LA CHARRETTE (encaissement du chèque le jour de la ronde).

**L'engagement est fixé à :**

- **280 euros par voiture**

Il comprend :

- Les plaques de rallye + Numéros de portières
- Les road-books et carnet de route
- Le buffet du samedi midi,
- Repas et remise des prix du samedi soir
- Le cadeau souvenir de l'événement

**Un chèque de caution de 100 € pour le boîtier de contrôle BLUNIK sera demandé avec l'inscription (chèque séparé) et rendu à la fin de l'épreuve lors de la restitution du boîtier.**

### **Article 13 – CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX :**

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo les équipages seront départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus âgé ou à la cylindrée la plus faible.

Seront récompensés :

- Les trois premiers au classement général
- Le premier équipage entièrement féminin
- Le premier plus jeune copilote

### **Article 14 - ASSURANCE :**

L'organisation "Team la Charrette" a souscrit une assurance responsabilité civile manifestation auprès de :

**SARL GBG ASSURANCES 24 boulevard Régis Gignier 26100 ROMANS  
MMA IARD  
N° contrat 120049627**

### **HEBERGEMENTS**

**Camping municipal** de Saint Nazaire en Royans : Tél : 04 75 48 41 18

**Gîtes municipaux** de Saint Nazaire en Royans, Studios / appartements de 2 à 7 personnes,  
Renseignements à la mairie, Tél : 04 75 48 60 63

**Hôtel ROME** à Saint Nazaire en Royans : Tél 04 75 48 40 69

**Hôtel-Restaurant CASTEL FLEURI** à Saint Jean en Royans Tél : 04 75 47 58 01

**Hôtel-Restaurant du MUSEE DE L'EAU** à Pont en Royans Tél : 04 76 36 15 53

### **Pour tout renseignements complémentaires :**

M. Christian CAFFARDO      Tél : 06 14 14 16 19  
M. Didier ROSSIGNOL      Tél : 06 76 11 47 25

**Team LA CHARRETTE**  
PF Automobiles  
475 Allée du Languedoc  
26300 BOURG DE PEAGE

**Courriel :** [teamlacharrette@gmail.com](mailto:teamlacharrette@gmail.com)

**Site :** [www.teamlacharrette.com](http://www.teamlacharrette.com)

**Faceboock :** [www.facebook.com/TeamLaCharrette](https://www.facebook.com/TeamLaCharrette)